



PARTICIPER AU **MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE** en Ille-et-Vilaine

DÉCOUVRIR des films documentaires rares ou habituellement peu diffusés

PARTAGER des moments de convivialité autour de projections-rencontres

RÉFLÉCHIR sur le cinéma et développer son point de vue sur le monde

RENCONTRER les auteurs et débattre des films

→ **COMPTOIR DU DOC, COORDINATEUR DÉPARTEMENTAL**

Comptoir du Doc coordonne le Mois du film Documentaire en Ille-et-Vilaine.

Nous vous proposons cette année :

- une sélection de 12 **films documentaires** choisis par un groupe de programmation animé par Agnès Frémont, chargée de programmation. Pour ces films, nous négocions les droits de diffusion, la gestion des copies, et nous organisons la venue des cinéastes.
- Les trois journées de visionnage et d'échanges, se dérouleront **le jeudi 5 juin, le jeudi 12 juin et le jeudi 19 juin** 2025 afin de vous faire découvrir cette sélection.
- **Des séances et ateliers scolaires** sont proposés aux établissements scolaires de votre territoire. Voir fiche spécifique. *Contactez-nous* emilie@comptoirdudoc.org
- **une journée de formation** à destination des organisateur.trices (professionnel.les, bénévoles...) visant à enrichir vos connaissances sur les différents aspects de la programmation et de l'animation: **le vendredi 10 octobre 2025**
- un kit de communication permettant de valoriser les séances et les animations sur le **territoire départemental**.

Pour toute première participation merci de contacter Emilie Morin
coordinatrice des projets de l'association emilie@comptoirdudoc.org

→ **LE PROGRAMMATEUR LOCAL** (médiathèque, cinéma, ciné-club, établissement scolaire, association, café associatif...)

L'engagement de votre structure est essentiel pour faire vivre le projet localement.

Le programmeur local s'engage à :

- garantir une qualité de projection optimale : aspect technique (image et son), accueil du public et des intervenants dans de bonnes conditions, présentation du film avant la projection, animation de la rencontre qui suit.
- assurer la communication locale de ses projections (si il édite d'autres supports de communication sur l'événement, l'organisateur local s'engage à mentionner l'intitulé de la manifestation LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE avec les logos requis).

→ **CALENDRIER**

Découverte de la programmation proposée par Comptoir du doc : à partir du 5 juin 2025

3 Journées de pré-visionnement : **jeudis 5, 12 et 19 juin 2025**

Clôture des inscriptions pour les films proposés par Comptoir du Doc : **1er sept 2025**

Clôture des inscriptions pour les films hors-sélection Comptoir du Doc : **1er sept 2025**

Journée de formation mois du doc : **vendredi 10 octobre 2025**

Clôture des inscriptions sur le site www.moisdudoc.com : **1 octobre 2025**

→ **BUDGET**

Pour chaque séance une participation au droit de diffusion du film, trajet, hébergement et rémunération de l'invité.e est demandée.

- séance publique : **350 euros TTC*** (droits du film, participation aux frais des invité.es)
- séance scolaire (ou autre) : **120 euros TTC***
- module initiation au documentaire : **220 euros TTC***
- atelier de programmation ou Analyse filmique : **1300 euros TTC**
- *Prestation technique sur demande* : **220 euros TTC***
- Mise à disposition de matériel de projection possible (lecteurs pros, écran, son...) *sous réserve de disponibilité.*

*prévoir à votre charge un repas pour le réalisateur (et technicien *si prestation technique*) pendant la projection du film.

***SACEM** Une déclaration préalable est à effectuer auprès de la SACEM avant la projection. Le montant des droits SACEM à verser revient à 2% des dépenses ou des recettes (chiffre le + important), avec un montant forfaitaire minimal de 35€ environ. Les dépenses à déclarer sont essentiellement les droits payés pour le film + forfait accueil-rémunération de l'invité. Les médiathèques ont parfois déjà un contrat qui lie le lieu à la SACEM.

Pour les salles de cinéma : Certains des films proposés peuvent être en 'exploitation commerciale', si ils ne le sont pas mais que la salle tient à faire une billetterie 'commerciale' elle peut demander un visa temporaire [auprès du CNC](#)